Plan Local d'Urbanisme de Portes-lés-Valence (26)

Document graphique
Plan de zonage général

Echelle : 1/6000
Dossier approuvé

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
30/05/2016	*Du 28/09/2016 au 29/10/2016*	*06/02:2017*

Référence du fichier : Zonage_290715.qgis
Réalisation sous QGIS (Standard CNIG)
Système de projection : RGF93 / Lambert 93 (EPSG : 2154)

Parcelles

Bâti dur

Bâti léger

Prescriptions et autres Périmètres

Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

Secteur de mixité sociale : au moins 25% de logements locatifs sociaux + 15% de logements sociaux (en locatif, accession ou résidences)

Eléments du patrimoine paysager à protéger ou à mettre en valeur

Espaces boisés classés

Espace naturel remarquable

Jardins familiaux/partagés

Espace vert public

Ensemble végétal à protéger : haie, alignement d'arbres

Arbre remarquable

Edifice ou élément du patrimoine bâti à protéger

Aléa fort : hauteur d'eau 1.00m et plus - Rhône

Aléa modéré : hauteur d'eau de 0.50m à 1.0m - Rhône

Aléa modéré : hauteur d'eau de 0.00m à 0.50m - Rhône

Secteur de richesse du sol et sous-sol au titre de l'article R.123-11c

Eléments du Bâti réglementés

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Contraintes particulières des rez-de-chassée commerciaux

Marge de recul : 10m

Marge de recul : 7m

Marge de recul : 5m

15 / 75 / 75 / 10 / 10 — Largeur de la plateforme en m (15). Marge de recul minimum, par rapport à l'axe de la route, s'appliquant aux habitations (75) et autres constructions (10)

Limite d'application des marges de recul

Zone de danger entrepôts

E1

E2

Zone de danger pipeline

PL1

PL2

Zone de danger silos

S : zone de danger silos

S 2 : bris de vitres

S 1 : seuil des effets irréversibles

Secteur à risque d'inondation la Couronne-Boscodoyer - sous-sols interdits

RI 1 : secteur à risque d'inondation la Couronne-Boscodoyer - sous-sols interdits

RI 2 : secteur à risque d'inondation la Couronne-Boscodoyer - sous-sols interdits

Secteur à risque d'inondation

R1 : zone rouge - Véore

R2 : zone rouge - Véore

R3 : zone rouge - Véore

Rd : bande de sécurité digue - Véore

Rrd : bande de sécurité digue - Rhône

Aléa fort : hauteur d'eau 1.00m et plus - Rhône

Aléa modéré : hauteur d'eau de 0.50m à 1.0m - Rhône

Aléa modéré : hauteur d'eau de 0.00m à 0.50m - Rhône

Secteur à risque technologique (dépôt pétrolier)

R : aléa très fort «plus» à fort

B1, B2 : aléa moyen à moyen plus

b1, b2 : aléa faible

G : emprise foncière clôturée du site

Risque ICPE

Installation classée pour l'Environnement SEVESO seuil bas

Liste du zonage

Abréviation zonage	Détail
UA	zone urbaine du centre-ville
UC	zone urbaine mixte
UCa	constructions le long de l avenue Jean Jaurès
UCb	maison de retraite de la Chaffine
UCr	constructions autour de la rue Descartes
UD	zone urbaine résidentielle
UDa	zone nécessitant la mise en place dun dispositif d assainissement non collectif
UDb	zone où les sous-sols sont interdits
UI	zone d activités économiques
UIc	activités économiques à dominante commerces/services
UIa	zone d activités des Auréats
UIt	zone d activités industrialo-portuaire
UIs	zone d activités en lien avec le ferroviaire
1AUc	zone à urbaniser destinée à accueillir de l habitat avec une capacité suffisante des équipements
2AUc	zone à urbaniser destinée à accueillir de l habitat lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
2AUe	zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements et de l habitat lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
2AUi	zone à urbaniser destinée à accueillir des activités économiques lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
2AU	zone à urbaniser destinée à accueillir des constructions nouvelles dont la vocation n est pas encore définie lorsque les équipements auront une capacité suffisante pour desservir les constructions nouvelles
A	zone agricole
AP	zone agricole protégée
N	zone naturelle
NE	zone réservée à des constructions et installations pour la production dénergie renouvelable
NP	zone réservée à des installations dintérêt collectif pour la découverte et la mise en valeur du paysage
NL	zone pour laccueil de constructions liées aux activités socio-éducatives, sportives ou de plein-air
NJ	zone despaces « jardins potagers »
NC	zone concernée par une potentielle extension de carrière

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Equipements scolaires ou péri-scolaires	Commune
2	Elargissement rue Benjamin Moloise	Commune
3	Elargissement impasse des Aurores	Commune
4	Voie de liaison nord-sud entre rue de Lattre de Tassigny et rue Paul Eluard	Commune
5	Aménagement bassin de rétention eaux pluviales montée de l'Diagnier (vers la ferme Margerie)	Commune
6	Passage piétonnier entre la rue Claude Debussy et la RD7	Commune
7	Aire de stationnement bénéficiant aux équipements sportifs à proximité	Commune
8	Aménagement eaux pluviales et aires de stationnement chemin du Bois de la Chaffine	Commune
9	Espaces verts quartier Cité Ouest	Commune
10	Liaison à créer entre rue de Provence et Allée des Portes du Soleil (largeur 3m)	Commune
11	Extension de la station d'épuration	Commune
12	Cheminement piéton (largeur 3m) quartier de la Chaffine	Commune
13	Elargissement de l'avenue de la Résistance pour aménagement piste cyclable	Commune
14	Elargissement de la VC n°18 chemin de Monerit (largeur de plate-forme 10m) et aménagement du carrefour entre la voie communale n°18 et la voie communale n°19	Commune
15	Aménagement piste cyclable ou piétonne rue R. Rolland	Commune
16	Réaménagement de la zone d'équipements publics à vocation sportive (équipement, accès, stationnement…)	Commune
17	Elargissement chemin rural dit de la Gare jusqu'au niveau du carrefour de la rue J. Guesde (largeur de plate-forme 10m)	Commune
18	Aménagement piste cyclable de long de la route, côté sud, entre le rond-point de la rue Jean Macé et le rond-point d'entrée à Beauvallon	Commune
19	Aménagement carrefour rue Jean Mermoz	Commune
20	Elargissement chemin rural dit de Marcon	Commune
21	Aménagement cheminement piétonnier quartier des Gaulets Neyremand jusqu'au bois de la Chaffine	Commune
22	Passage piétonnier entre la rue E. Piaf et la route de Beauvallon	Commune
23	Cheminement piéton entre rue Voltaire et Maison des Associations	Commune
24	Aménagement accès nord quartier Bos Codoyer	Commune
25	Aménagement carrefour RD 111	Commune
26	Réaménagement urbain de l'angle rue Jean Jaurès/ rue Voltaire, requalification urbaine et stationnement	Commune
27	Création d'une piste cyclable en bord de Rhône	Valence Romans Agglo Sud Rhone Alpes

NB : des zooms au 2000 ème sur chaque emplacement réservé à consulter en annexe.

0 500 1000 m